



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION

14 mai 2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 021-200000925-20220524-22_05_24_06B-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-quatre mai** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA (Pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE, de M. Martial MARIZOT), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy MORELLE), Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Daniel CHETTA, Mme Rolande Andrée CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKI), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), Mme Monique PINGET, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

Étaient excusés :

Monsieur Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Vincent DANCOURT, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON (suppléé par Mme Rolande Andrée CHRETIEN), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique

24/05/2022/06bis-annule et remplace

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	19
VOTANTS :	29

Objet : Modification n°3/2022. Désignation d'un.e représentant.e suppléant.e au sein du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Dijonnais pour la commune de Beire-le-Fort

VU, les statuts du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Dijonnais,

VU, le Règlement Intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise,

Pour faire suite à une modification de la composition du Conseil Municipal de la commune de BEIRE-LE-FORT, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de désigner un.e délégué.e suppléant.e qui siégera au comité syndical du Syndicat mixte du SCoT de Dijonnais afin de remplacer Monsieur André LONCHAMP.

Par la délibération n°2022-016 en date du 12 avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de BEIRE-LE-FORT propose son remplacement par Madame Émilie CHIR, Conseillère municipale, en qualité de représentante suppléante.

Considérant qu'en vertu des délibérations n°28/08/2020/27 en date du 28 août 2020 et n°08/09/2020/06 en date du 08 septembre 2020, la liste des représentant.es de la Communauté de

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Communes de la Plaine Dijonnaise au comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Dijonnais est arrêtée comme suit :

Délégué.es titulaires	Délégué.es suppléant.es
Madame Marie-Françoise DUPAS	Monsieur André LONCHAMP
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Guy MORELLE
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Patrice ESPINOSA	Monsieur Vincent CROUZIER
Monsieur Vincent DANCOURT	Monsieur Jean-Marc FRELIH
Monsieur Jean-Marie FERREUX	Monsieur Emmanuel PONTILLO
Monsieur Claude VERDREAU	Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT
Madame Marie-Paule FONTAINE	Monsieur Daniel CHETTA
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Paul MURANO
Monsieur Gilles BRACHOTTE	Monsieur Dominique JANIN
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Bernard NAVILLON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE**, au scrutin secret, Madame Émilie CHIR, Conseillère municipale de la commune de BEIRE-LE-FORT en qualité de déléguée suppléante, au sein du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Dijonnais,
- **PRÉCISE** la nouvelle liste des représentant.es de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès au sein du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Dijonnais, comme suit :

Délégué.es titulaires	Délégué.es suppléant.es
Madame Marie-Françoise DUPAS	Madame Émilie CHIR
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Guy MORELLE
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Patrice ESPINOSA	Monsieur Vincent CROUZIER
Monsieur Vincent DANCOURT	Monsieur Jean-Marc FRELIH
Monsieur Jean-Marie FERREUX	Monsieur Emmanuel PONTILLO
Monsieur Claude VERDREAU	Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT
Madame Marie-Paule FONTAINE	Monsieur Daniel CHETTA
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Paul MURANO
Monsieur Gilles BRACHOTTE	Monsieur Dominique JANIN
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Bernard NAVILLON

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le 
ID : 021-200000925-20220524-22_05_24_06B-DE

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 28 juin 2022

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER